L'orientation post Bac

Procédure Parcoursup

Année scolaire 2022-2023

Pour vous aider dans votre réflexion

► Profitez des salons d'information sur le supérieur :

Salon de l'Étudiant : 06-07-08 janvier 2023 Parc des expositions à Bordeaux

Salon Studyrama: 03 décembre 2022 Parc des expositions à Bordeaux

11 février 2023 Centre des congrès P. Baudis à Toulouse

Infosup Toulouse: 13-14 janvier 2023 MEETT Parc des expo à Aussonne

Infosup Lot-et-Garonne: 19-20 janvier 2023 Parc des expositions à Agen

Journée du futur étudiant GIRONDE : 27-28 janvier 2023 (licences, BUT)

Aquitec: 24-25-26 février 2023 Parc des expositions à Bordeaux

- ► Rendez vous aux Journées Portes Ouvertes
- ► Utilisez les ressources du CDI et du CIO
- Consultez le site <u>www.terminales2022-2023.fr</u>
- Permanences Psy-EN: lundi après-midi, mardi, jeudi matin et vendredi matin

La procédure Parcoursup

Un dossier unique sur le site : www.parcoursup.fr

Ce site gère toute la procédure :

- information
- inscription
- formulation des vœux
- propositions d'affectation et réponses
- procédure complémentaire à partir du 15 juin 2023

Important Tout candidat doit

posséder une adresse de messagerie valide, un INE et conserver son numéro de dossier et mot de passe jusqu'à la fin de la procédure.

Formations pour lesquelles l'inscription sur Parcoursup est obligatoire

- Licences
- PASS, donnant accès à 5 filières : médecine, pharmacie, pdontologie, maïeutique et kinésithérapie
- BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
- BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)

également par apprentissage

- BUT (Bachelor Universitaire de Technologie)
- DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)
- DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
- CUPGE (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)
- CPES (Classe Préparatoire aux Études Supérieures)
- CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- DTS (Diplôme de Technicien Supérieur)
- . Diplômes d'Université ou d'Etablissement
- Les 20 Écoles Nationale Supérieures d'Architecture publiques
- Le concours commun d'entrée dans l'1 des 4 Écoles Nationales Vétérinaires (cycle préparatoire intégré)
- DN MADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du DEsign)
- MANH (Mise A Niveau en Hôtellerie)
- La plupart des écoles d'ingénieurs et des formations en ingénierie
- . La plupart des écoles de commerce
- IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers)
- EFTS (Etablissement de Formation en Travail Social)
- . Des écoles supérieures d'art
- Des MC (Mentions Complémentaires)
- IEP (Instituts d'Etudes Politiques) = inscription au concours ou sélection sur dossier + oral
- Les instituts de formation aux professions paramédicales (audioprothésiste, orthoptiste, ergothérapeute, orthophoniste, pédicure-podologue, psychomotricien, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire médical)
- . Bachelor de certaines écoles de commerce et d'ingénieurs

...

Vos vœux

Vœu multiple = 1 vœu composé de plusieurs sous-vœux

Maximum 20 sous-vœux

<u>Sous-vœu</u> = Pour 1 formation, plusieurs établissements différents Pour une formation, maximum 10 sous-vœux

Possibilité de formuler en + 10 vœux en apprentissage

Pas de classement obligatoire

Vœux multiples - Cas particuliers

Ecoles d'ingénieurs

Ecoles de commerce

Regroupées par réseaux d'écoles + concours commun

IFSI Instituts de Formation en Soins Infirmiers

EFTS Etablissements de Formation en Travail Social

DE orthophoniste, orthoptiste et audioprothésiste (la plupart des universités)

DE psychomotricien (certains instituts)

Chacune de ces formations = 1 vœu multiple

Chaque école, institut ou établissement = 1 sous-vœu

Dans ces cas, sous-vœux illimités car non comptés

Vos vœux

Conseils:

- vos vœux reflètent vos envies
- formulez plusieurs vœux
- effectuez un classement personnel
- formulez un vœu non sélectif



Formations non sélectives → **sectorisation**

Si vœux > places =

Prise en compte du quota « candidats hors secteur »

Formuler un vœu =

- utiliser le moteur de recherche pour sélectionner la formation et l'établissement
- lire attentivement les informations concernant la formation
- rédiger le projet de formation motivé
- parfois : répondre à un questionnaire ; joindre des pièces justificatives ; rédiger une lettre de motivation en anglais...
- renseigner la rubrique « Ma préférence » (information confidentielle non transmise aux établissements)
- confirmer votre vœu

Le calendrier

Le site a été actualisé le 20 décembre

►1ère étape: inscription internet

saisie et/ou vérification des informations personnelles saisie et enregistrement des vœux

Du 18 janvier au 09 mars 2023

➤ 2^{ème} étape: Renseignement et envoi des fiches Avenir pour chaque vœu, avis du conseil de classe et du Proviseur transmises aux établissements demandés par le lycée

Du 09 mars au 6 avril 2023

Les vœux peuvent être confirmés jusqu'au 6 avril



Un vœu non confirmé n'est pas étudié Possibilité de supprimer un vœu après le 6 avril

Le calendrier

► 3^{ème} étape

Consulter et répondre aux propositions d'admission.

A partir du 1er juin : réponses des établissements =

- oui : vous êtes accepté
- Oui si : accepté avec un « Parcours personnalisé »
- oui en attente : vous êtes sur liste complémentaire
- non : votre dossier est refusé

Vous aurez une réponse pour chaque vœu.

Les réponses des lycéens

« J'accepte »

vous acceptez la proposition d'admission

« Je maintiens »

vous maintenez votre candidature sur cette formation

« Je renonce »

vous refusez un vœu proposé ou renoncez à un vœu en attente

Délai pour répondre aux propositions indiqué sur votre dossier

Les réponses des établissements. Vous obtenez :

« Non » à tous vos vœux :

- participez à la procédure complémentaire
 - = formulez des vœux sur les places vacantes
- à partir du 1er juillet, aide possible de la CAES

« En attente » à tous vos vœux :

- des places vont se libérer ; vous recevrez une alerte en cas de proposition
- vos vœux en attente sont automatiquement maintenus
- refusez les vœux qui ne vous intéressent plus
- participez à la procédure complémentaire

Les réponses des établissements. Vous obtenez :

- « oui » ou « oui, si » à un seul vœu:
 - et « non » aux autres vœux = 1 seule affectation possible acceptez la proposition
 - et « en attente » sur d'autres vœux :
 acceptez la proposition et restez candidat sur celles en attente.

« oui » ou « oui, si » à plusieurs vœux :

choisissez une proposition et restez candidat sur celles en attente.

Les points d'étapes

Pour confirmer vos vœux en attente :

Du 29 juin au 1^{er} juillet A ACTUALISER

Pour confirmer vos choix d'inscription et accepter définitivement la proposition :

Du 13 au 15 juillet A ACTUALISER

13 juillet 2023 : fin de la procédure principale

Le calendrier

►4ème étape: inscription.

Vous acceptez une formation

et n'êtes plus en attente sur d'autres,

consultez votre messagerie ou le portail Parcoursup :

vous recevrez les modalités d'inscription

(dates et pièces à fournir).

Procédure complémentaire

Du 15 juin au 12 septembre 2023

Demande de césure

Possibilité de suspendre temporairement une formation

Objectif: acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...).

Durée: un semestre universitaire ou une année universitaire.

Demande faite sur Parcoursup. Cocher la case « césure » lors des vœux.

Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission, contacter l'établissement pour connaître les modalités de demande de césure. Information donnée à l'établissement au moment de l'inscription administrative.

La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Pendant la césure : possibilité de rester boursier + statut d'étudiant

Droit de réintégration ou réinscription à l'issue de la césure.

L'accompagnement de juin à septembre

Accompagnement pour tous les lycéens n'ayant pas reçu de proposition et souhaitant obtenir une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

Dès le 1er juin : Si vœux sélectifs uniquement (BTS, BUT, école, CPGE, IFSI...) et toutes les réponses négatives possibilité de demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, avant la phase complémentaire.

Du 15 juin au 12 septembre = phase complémentaire possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles.

A partir du 1^{er} juillet : si vœux en phase complémentaire, possibilité de solliciter la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES), via le dossier Parcoursup.

Si j'ai besoin d'aide ...

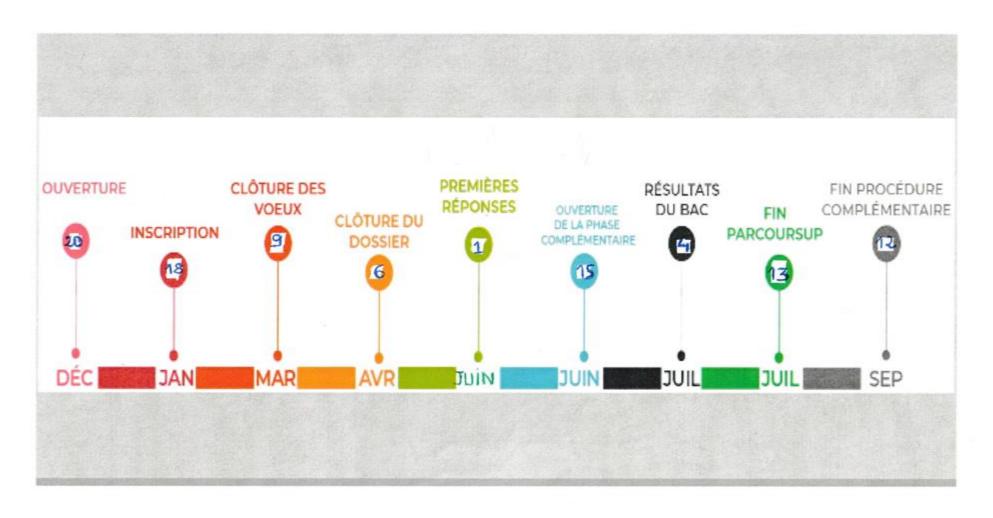
Des conseillers Parcoursup pour répondre à mes questions

- → par téléphone à partir du 18 janvier 2023 : 0 800 400 070 (numéro vert)
- → par mail via le dossier Parcoursup

- → via les comptes sociaux Parcoursup
- (i) @parcoursup_info
- @parcoursupinfo

En résumé

Parcoursup: le calendrier 2022-2023



Autres démarches à faire : (bourses, logement...)

A partir de mi janvier

https://www.messervices.etudiant.gouv.fr

Mes services



Demande de dossier social étudiant (DSE)



Trouver un logement en résidence Crous



Visale, votre garant



Trouver un Resto'U



Izly - Payer sur le campus



Mytroc.fr, le troc simple, rapide et gratuit



Les concours de création étudiante



Suivi de dossier social étudiant (DSE)



Gérer son logement - Cité'U



Trouver un job étudiant



Contribution vie étudiante et de campus



Buddy System, parrainage étudiants fr/internationaux



My Road, GPS de l'orientation



Pass culture



Simulateur de bourses



Trouver un logement chez un particulier



Contacter votre Crous ou notre assistance



Santé Psy Étudiants, RDV psy gratuits



Courts séjours



Prendre RDV avec le Crous



Kip up - La presse gratuite sur smartphone

Complément d'informations

► Auprès des professeurs principaux

et des psychologues de l'Éducation Nationale

- ► La documentation du CDI
- Le Centre d'Information et d'Orientation
- **►** Sur internet

www.parcoursup.fr

https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur